

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS DU GROUPEMENT D'ACHATS DE CAMBRAI DES 11, 12 et 13 DECEMBRE 2009

Les dépôts des jouets et/ou livres se feront le vendredi 11 décembre 2009 de 14h à 18h et le samedi 12 décembre 2009 de 9h à 12h.

Le nombre maximal de jouets et/ou livres pour enfants et bandes dessinées sera de 20 par famille.

La vente sera faite par les membres du groupement d'achats de Cambrai. Une commission de 20% sera retenue sur le produit des ventes pour couvrir les frais d'organisation. Un droit d'inscription d'un montant de 1€ (euro) sera demandé.

Une étiquette lisible avec le descriptif et le prix de l'article devra être collée sur les jouets par les déposants.

Les jouets devront être en bon état de fonctionnement, propres et complets, avec le manuel d'utilisation ou la règle du jeu.

Les jouets seront munis de piles pour tester leur bon fonctionnement. Les piles seront rendues après l'essai.

Les peluches devront être propres et présentées dans un sac plastique transparent. Si le jeu comporte des petites pièces, nous vous conseillons de les regrouper également dans un sac plastique ou une boîte transparente (type légo ou playmobil).

Les puzzles ne seront acceptés que s'ils sont présentés assemblés sur un carton et recouverts d'un film plastique.

Les jeux vidéo devront être complets, avec manuel d'utilisation et droit de vente légal.

Le groupement d'achats de Cambrai se réserve le droit de refuser tout article qui ne serait pas conforme à ce minimum d'exigence.

Le groupement d'achats de Cambrai déclinera toute responsabilité en cas de perte, de détérioration, de vol ou d'incendie des articles déposés. Il ne sera fait aucun remboursement.

Les jouets invendus seront récupérés par les déposants le lundi 14 décembre 2009 de 9h à 12h. Passé ce délai, les jouets seront considérés comme acquis au groupement d'achats de Cambrai.

Les achats se feront de préférence par espèces. Les paiements par chèque seront acceptés pour un montant limité à 10 € (euros).

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS DU GROUPEMENT D'ACHATS DE CAMBRAI DES 11, 12 et 13 DECEMBRE 2009

Les dépôts des jouets et/ou livres se feront le vendredi 11 décembre 2009 de 14h à 18h et le samedi 12 décembre 2009 de 9h à 12h.

Le nombre maximal de jouets et/ou livres pour enfants et bandes dessinées sera de 20 par famille.

La vente sera faite par les membres du groupement d'achats de Cambrai. Une commission de 20% sera retenue sur le produit des ventes pour couvrir les frais d'organisation. Un droit d'inscription d'un montant de 1€ (euro) sera demandé.

Une étiquette lisible avec le descriptif et le prix de l'article devra être collée sur les jouets par les déposants.

Les jouets devront être en bon état de fonctionnement, propres et complets, avec le manuel d'utilisation ou la règle du jeu.

Les jouets seront munis de piles pour tester leur bon fonctionnement. Les piles seront rendues après l'essai.

Les peluches devront être propres et présentées dans un sac plastique transparent. Si le jeu comporte des petites pièces, nous vous conseillons de les regrouper également dans un sac plastique ou une boîte transparente (type légo ou playmobil).

Les puzzles ne seront acceptés que s'ils sont présentés assemblés sur un carton et recouverts d'un film plastique.

Les jeux vidéo devront être complets, avec manuel d'utilisation et droit de vente légal.

Le groupement d'achats de Cambrai se réserve le droit de refuser tout article qui ne serait pas conforme à ce minimum d'exigence.

Le groupement d'achats de Cambrai déclinera toute responsabilité en cas de perte, de détérioration, de vol ou d'incendie des articles déposés. Il ne sera fait aucun remboursement.

Les jouets invendus seront récupérés par les déposants le lundi 14 décembre 2009 de 9h à 12h. Passé ce délai, les jouets seront considérés comme acquis au groupement d'achats de Cambrai.

Les achats se feront de préférence par espèces. Les paiements par chèque seront acceptés pour un montant limité à 10 € (euros).